



**Ce document doit encore faire l'objet
d'une décision du Conseil communal
le 2 février 2023**

**RAPPORT N° 31/2022
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Demande d'un crédit d'ouvrage de CHF 1'900'000.— pour la
rénovation du poste de police de l'Association Sécurité Riviera
du bâtiment communal situé à la rue du Simplon 38**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission chargée d'étudier le **préavis N° 31/2022 « Demande d'un crédit d'ouvrage de CHF 1'900'000.— pour la rénovation du poste de police de l'Association Sécurité Riviera du bâtiment communal situé à la rue du Simplon 38 »**, s'est réunie le 14 décembre 2022 à 18h30 dans le bâtiment du poste de police, à la rue du Simplon 38. Elle était composée des personnes suivantes :

Président·e-rapporteur suppléante* :

EAV	Mme	Marianne Ghorayeb*
-----	-----	--------------------

Membres :

Parti	Titre	Prénom / Nom	Présent·e	Excusé·e	Absent·e
PS	M.	Dominique Besson	X		
VL	Mme	Marie-Anna Carteron	X		
Verts	Mme	Koya Hofstetter	X		
PLR	Mme	Anna lamartino	X		
da.	M.	Laurent Lavanchy	X		
UDC	Mme	Corinne Pilloud	X		
LCVL	Mme	Fabrizia Sanna Georgi	X		
PLR	M.	Jacques Sauvonnnet	X		
da.	M.	Clément Tolusso	X		
Verts	Mme	Jennyfer Vincent	X		
Römer	Mme	Karine Römer		X	

Suppléant·e·s :

Parti	Titre	Prénom / Nom	Présent·e	Excusé·e	Absent·e

La Municipalité était représentée par :

- M. Pascal Molliat, Municipal, pascal.molliat@vevey.ch ;
- Mme Alexandra Melchior, Municipale, excusée.

Le service est représenté par :

- M. Claude Lehrian, Chef·fe de service BAT, claud.lehrian@vevey.ch ;
- M. Damien Frossard, Chef de projet / responsable BAT damien.frossard@vevey.ch ;

ASR est représentée par :

- M. Sébastien Piu, Chef des Services généraux, pius@securiv.ch ;
- M. Ruben Melikian, Commandant de Police Riviera, melikianr@securiv.ch ;

Autres participants :

- M. Michael Vöchting, architecte V2V, contact@v2v.ch.

1. INTRODUCTION

Résumé de la visite : la commission suit un parcours défini avec sécurité rivière qui lui permet d'avoir une vision globale de l'état des locaux du poste de police. Ci-joint le plan, qui nous a été distribué lors de la visite. Dans le local d'accueil, il y a eu des soucis techniques et un démontage d'urgence à dû être effectué. Le poste de police a des heures d'ouverture ; en dehors de ces heures, c'est la centrale à Clarens qui prend la relève. Un interphone à l'entrée permet de les contacter. Il y a un problème de confidentialité à l'accueil, puisque si un usager a quelque chose de sensible à partager, il doit le faire en présence d'autres personnes. Il doit y avoir plus de confidentialité et par conséquent un des buts de cette rénovation est de créer une salle d'attente pour mieux recevoir et garantir la confidentialité. Actuellement, s'il y a trop d'attente, il y a la possibilité de prendre rendez-vous. Au sous-sol, il y a des anciennes cellules qui ne sont plus utilisées.

2. DISCUSSION

Intervenant : souligne qu'il y a eu plusieurs sinistres successifs qui ont nécessité beaucoup d'interventions. La rénovation du poste de police permettra de régler ces problématiques techniques et d'éviter de mélanger les flux comme cela est le cas actuellement.

Commissaire : signale ses doutes quant à la légalité des toilettes non-genrées dans un poste de police. Il suggère de vérifier la faisabilité auprès de l'inspection cantonale du travail en charge de l'application de la loi fédérale sur travail si cela est possible. L'architecte responsable des travaux s'y engage.

Commissaire : lors des travaux, comment ça fonctionne pour le poste de police ?

Intervenant : tout un projet provisoire a été mis en place, afin de pouvoir continuer à fonctionner lors des travaux.

Commissaire : concernant la rampe PMR ?

Intervenant : concernant l'accès PMR, malgré l'étude de plusieurs variantes pour un accès par devant, les difficultés techniques, d'encombrement, et d'adéquation avec le bâti historique ainsi que la fréquence d'utilisation (1-2 fois par année) ont poussé à garder l'accès PMR par l'arrière du poste. Là, une rampe permet de passer la marche et le chemin d'accès jusqu'à l'accueil pour un éventuel dépôt de plainte ou déposition ne croise plus de zone d'arrêts.

Intervenant : concernant le bail, il y a des grands changements ; proposition pour qu'ASR et le canton paie. On ne gagne pas plus, mais on perd moins grâce à ce switch de charges.

Intervenant : nous allons changer les contre-cœurs, les fenêtres et faire un travail sur la ventilation afin d'être plus performant énergétiquement. Les éclairages seront LED et une pompe à chaleur produira l'eau chaude sanitaire. Nous estimons que les charges vont diminuer grâce à l'assainissement énergétique.

Commissaire : qu'est-ce que le local numismatique ?

Intervenant : c'est l'endroit où on traite l'argent des horodateurs.

Commissaire : nous sommes en train de rénover le poste de police, pourquoi ne pas rénover complètement le bâtiment ? Qu'en est-il du Musée 5 ?

Intervenant : avancer et prioriser c'est nécessaire. Pour l'instant, nous nous concentrons sur le poste de police qui nécessite une rénovation rapide. Il y a des réflexions dans le plan d'investissements concernant le Musée 5. Mais la question se pose de savoir si l'endroit est adapté pour une caserne ? Dans tous les cas, la priorité pour le service concerne le parc locatif et les écoles.

Commissaire : est-ce qu'il y a des stores ? Est-ce que les grilles extérieures sont une nécessité ?

Intervenant : il est prévu de préserver les lamelles verticales pour la vue.

Commissaire : propose de mettre des films sur les fenêtres afin de garder la lumière du jour.

Commissaire : concernant les loyers, le loyer actuel semble faux ? Il y a une erreur de mètre ?

Intervenant : ce sont les mètres qui génèrent cette erreur. En l'état, les mètres sont justes, mais les mètres historiques du bail sont différents, car ils sont faux. C'est pour cette raison que ça ne correspond pas. Les baux sont inférieurs à la situation actuelle.

Souhait de la commission : renvoyer un tableau avec les chiffres du bail corrigés.

3. VOTE

- Détermination de la Commission de l'environnement et de l'énergie :

Accepté à l'unanimité des membres présents

- Détermination de la Commission des finances :

- Aucun préavis reçu

- Vœu·x (éventuel·s) :

Aucun.

- Amendement·s (éventuel·s) :

Aucun.

- Délibérations de la commission ad hoc :

La commission ad hoc accepte à l'unanimité les conclusions du préavis N°31/2022, comme suit :

Pour : 11

Contre : 0

Absention·s : 0

4. CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

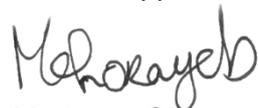
LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** le préavis N°31/2022, du 21 novembre 2022, concernant « Demande d'un crédit d'ouvrage de CHF 1'900'000.— pour la rénovation du poste de police de l'Association Sécurité Riviera du bâtiment communal situé à la rue du Simplon 38 » ;
- VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour.

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'900'000.— pour la rénovation du poste de police de l'Association Sécurité Riviera du bâtiment communal situé à la rue du Simplon 38 » ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante et dans le cadre du plafond d'endettement fixé pour la législature 2021-2026, par prélèvement sur le compte du bilan « Dépenses d'investissements » ;
3. d'amortir le crédit demandé par un amortissement annuel linéaire pendant 30 ans.

Pour la commission ad hoc
La Présidente rapportrice



Marianne Ghorayeb

Séance terminée à 20h15

Vevey, le 14 décembre 2022